

info



RECYPARC

ACCÈS POUR LES COMMERÇANTS & INDÉPENDANTS DANS LES RECYPARCS

Vous êtes commerçant/indépendant ? Vous êtes désormais les bienvenus dans 38 recyparcs de la zone INTRADEL avec les déchets issus de votre activité professionnelle.

COMMENT FAIRE ?

1. Remplir une demande d'inscription à l'aide du formulaire en ligne : www.intradel.be/pack
2. Effectuer une commande pour un **STARTERPACK** (à payer chaque année à date d'anniversaire)
3. Effectuer le paiement de **100€ H.T.V.A.** avec les informations que vous recevrez par e-mail lors de la confirmation de la demande d'accès
4. Dès réception de votre paiement, vous **recevrez la carte qui vous donnera accès aux recyparcs par courrier postal**. La présentation de cette carte est indispensable ; veillez à toujours l'avoir avec vous lors de vos visites.

TARIFS (H.T.V.A.)

- Bois	12€/m ³
- Déchets verts	12€/m ³
- Encombrants combustibles/ non combustibles et mixtes	36€/m ³
- P.V.C.	36€/m ³
- Plastiques durs	36€/m ³
- Verre plat	36€/m ³
- Frigolite	3€/m ³
- Inertes	36€/m ³

Un forfait de 10 € y est prélevé (uniquement possible sur le STARTERPACK) pour couvrir les frais de gestion annuels et l'apport des matières suivantes : les D.E.E.E., les films et housses plastiques étirables et propres, les huiles et graisses de fritures usagées (assimilables à celles d'un ménage), les piles, les pneus (5 pièces/an), les emballages en verre blanc & coloré, les métaux, les papiers-cartons, les pots de fleurs et les textiles non souillés.

CONCRETEMENT :

- A chaque visite, **le volume et le type de déchet déposé sont décomptés du solde** (solde = starterpack 100€htva - 10€htva de frais de gestion = 90€htva.)
Par exemple : le solde peut être utilisé pour 2,5 m³ de déchets inertes ou d'encombrants ou 7,5 m³ de déchets verts.
- Lorsque le **solde est insuffisant, il suffit de commander une recharge** au moyen du formulaire en ligne.

Les dépôts d'huiles moteur usagées, de déchets dangereux (D.S.M.), de batteries et d'accumulateurs ainsi que des déchets pouvant contenir de l'amiante-ciment **SONT INTERDITS**.

Les apports sont limités à **1m³ par jour, tous types de déchets confondus**, sauf dans nos 2 Biocentres de Grâce-Hollogne et Soumagne (quota journalier non limité, apport de déchets de verts uniquement).

Recyparcs concernés

Amay, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Clavier, Comblain, Esneux, Ferrières, Flémalle 2, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Herve, Huy, Jalhay, Juprelle, Liège-Angleur, Liège-Glain, Lontzen, Nandrin, Ouffet, Oupeye, Plombières, Seraing 1, Seraing 2, Seraing 3, Spa, Sprimont, Theux, Thimister, Trooz, Verviers 1, Verviers 2, Wanze, Waremme et Wasseiges.

HORAIRE : Uniquement les mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Dernière arrivée ¼ d'heure avant l'heure de fermeture.

infos



04 240 74 74
www.intradel.be